

MINISTERE DU PLAN

O.R.S.T.O.M.

Petit-Banam

TRAVAUX PREPARATOIRES
AU PLAN 1971 - 1975

DEUXIEME ESQUISSE

PROPOSITIONS POUR UN CADRE REGIONAL
DE PLANIFICATION EN CÔTE D'IVOIRE

Document de Travail

23 AVR. 1970

O. R. S. T. O. M.

Collection de Référence

n° 13974

J.P. TROUCHAUD - MARS 1970

B 13974

TABLE DES MATIERES

		Pages
	- <u>INTRODUCTION</u>	1
1	- <u>LES CADRES TERRITORIAUX EXISTANTS.</u>	3
1.1	- Les unités de l'Administration Générale	
1.2	- Les circonscriptions des autres administrations.	
1.3	- Les cadres territoriaux de planification.	
1.4	- L'inadaptation des cadres actuels	
2	- <u>METHODES ET PRINCIPES DE REGIONALISATION.</u>	12
2.1	- La trame administrative de base	
2.1.1	Les anciens départements	
2.1.2	Les nouveaux départements	
2.2	- Les principes de régionalisation	
2.2.1	Région homogène ou hétérogène	
2.2.2	Région polarisée et structurée	
2.3	- Le schéma régional	
3	- <u>LE PROJET DE DECOUPAGE</u>	25
3.1	- Les centres régionaux	
3.2	- Hypothèse des zones d'influence urbaines	
3.3	- Hypothèse des regroupements humains et ethniques	
3.4	- Les alternatives et les choix	
3.4.1	L'hypothèse d'une région nord-ouest	
3.4.2	L'alternative du département de Katiola	
3.4.3	Le département de Bouaflé et le barrage de Kossou	
3.4.4	La stabilisation des limites du Sud-Ouest	
3.4.5	Les problèmes liés à la région d'Abidjan	
3.5	- Les équilibres régionaux	
	- <u>CONCLUSION</u>	41

INTRODUCTION

Les inégalités de développement constatées entre les différentes parties du territoire ivoirien ont provoqué au cours des dernières années le souci de définir une politique de planification tendant à supprimer les déséquilibres régionaux les plus évidents ou, tout au moins, à les atténuer.

La Loi Plan 1967-70 exprime clairement cette volonté et une partie des travaux du Ministère du Plan a été orientée dans ce sens:

- Création en 1968 dans la structure même du Ministère d'un Service Autonome de l'Action Régionale, d'une sous-direction de l'Aménagement du Territoire et de la Planification Régionale.
- Création en 1968, mais mise en place effective pendant le premier semestre 1969, des Commissions Régionales de Développement.

La régionalisation au sens large apparait donc comme une orientation relativement récente qui forcément reste encore dans une première phase de recherche et de définition.

*

* *

Toute régionalisation suppose un fractionnement du territoire national en un nombre variable d'unités spatiales concrètes, cadres essentiels de la planification et domaines d'action des agents responsables du développement.

Jusqu'à présent le problème a été résolu de façon pragmatique en adoptant un cadre territorial pré-existant, celui des 6 grands départements. L'éclatement des objectifs nationaux s'est effectué à leur niveau; les Commissions Régionales de Développement ont été mises en place au chef-lieu de chacun d'entre eux.

Cependant, en juin 1969, une réforme émanant du Ministère de l'Intérieur a remis en question les cadres jusqu'alors utilisés: le nombre des départements a été porté de 6 à 24.

Il parait donc opportun de compléter le remaniement récent des unités administratives par un remodelage des grands ensembles, par la définition de régions d'intervention.

Tel est l'objet de la présente étude.

1.) LES CADRES TERRITORIAUX EXISTANTS

Tout Etat moderne comporte, même si aucune politique d'aménagement n'a été définie ou formulée, une structure, un maillage en circonscriptions de tous ordres, domaines d'action des différents agents de l'Etat. Avant d'élaborer un projet de découpage du territoire en régions, il paraît impératif d'analyser d'abord ce qui existe.

1.1.) Les unités de l'Administration Générale

Par ordre de taille décroissant, les circonscriptions relevant du Ministère de l'Intérieur s'emboîtent/^{et} coexistent au début de l'année 1970 à trois niveaux différents:

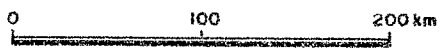
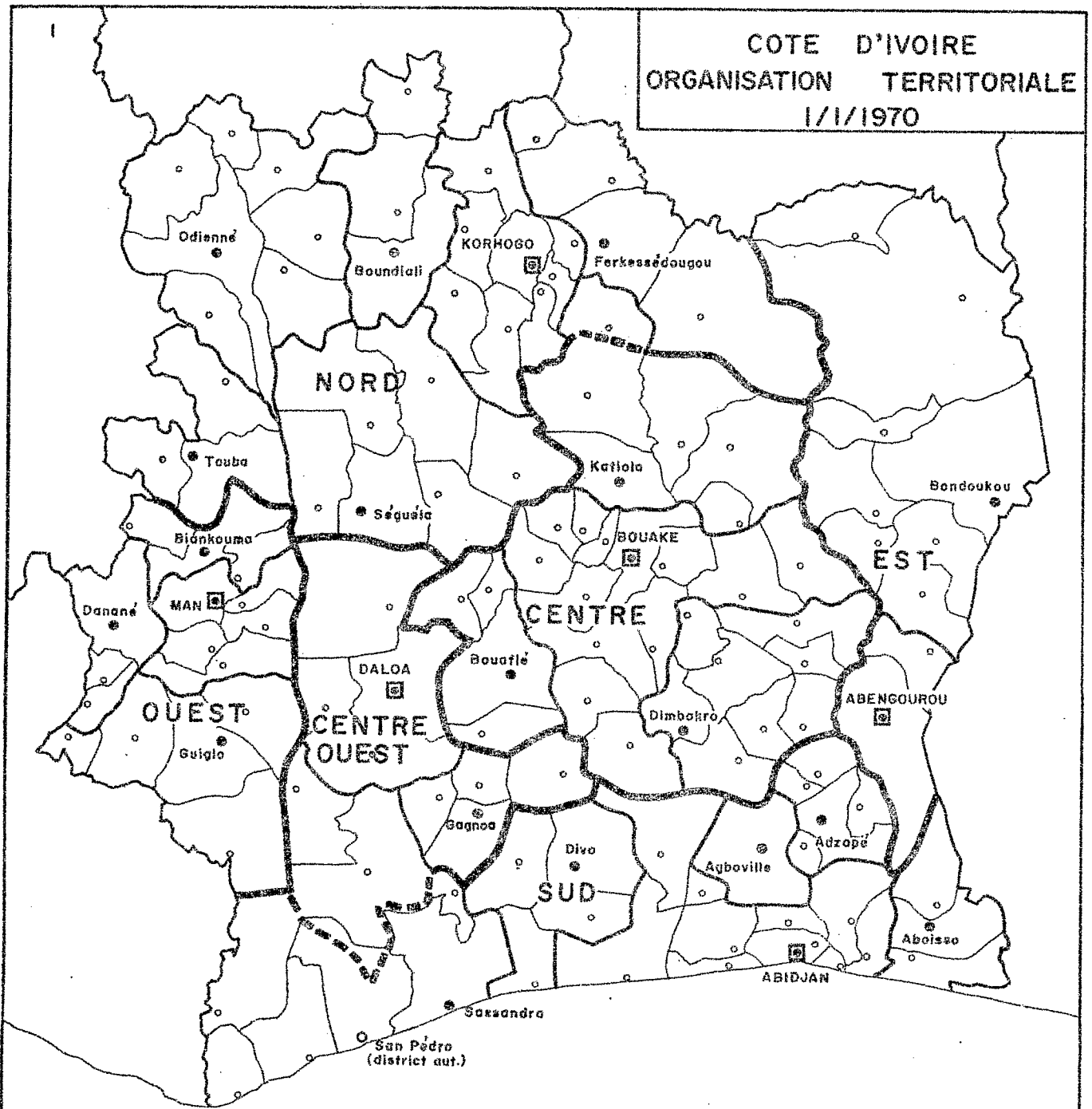
- Les anciens départements, au nombre de 6⁽¹⁾
- Les nouveaux départements, au nombre de 24
- Les sous-préfectures, au nombre de 127.

Il s'agit, en ce qui concerne les départements, d'une structure de transition. Les 24 nouvelles unités constituent depuis juin 1969 le seul cadre officiel, mais leur mise en place ne peut-être que progressive; les six anciens départements doivent subsister quelques temps, amputés peu à peu par la création des nouvelles préfectures. En décembre 1969, 12 préfectures ont été effectivement ouvertes ce qui porte à 18 le nombre total de ces unités⁽²⁾.

Il faut signaler que le schéma de division adopté n'est pas tout à fait définitif; la délimitation de nouvelles circonscriptions est encore envisagée ultérieurement, mais il s'agirait plutôt de retouches de détail ne remettant pas en cause l'ensemble. Le maillage des 24 nouveaux départements peut être considéré comme un cadre désormais stable dont devra forcément tenir compte tout projet d'aménagement du territoire.

-
- 1) - Sud, Centre-Ouest, Nord, Centre, Est, Ouest.
 - 2) - Abidjan, Aboisso, Agboville, Divo, Sassandra
 - Daloa, Gagnoa
 - Korhogo, Odienné, Séguéla
 - Bouaké, Bouaflé, Dimbokro, Katiola
 - Abengourou, Bondoukou
 - Man, Guiglo.

COTE D'IVOIRE
 ORGANISATION TERRITORIALE
 1/1/1970



Ancien Département (6)	— limite	☐ Chef-lieu
Nouveau Département (24)	— limite	● Chef-lieu
Sous-Préfecture (127)	— limite	○ Chef-lieu

1.2.) Les circonscriptions des autres administrations.

Une série de Ministères ou de services techniques de l'Etat possèdent eux-mêmes une organisation territoriale comportant circonscriptions d'action et centres de commandement locaux.

L'analyse cartographique de ces implantations montre les faits suivants:

- En général existent deux niveaux de hiérarchie:

des circonscriptions de base, formées d'un nombre variable de sous-préfectures.

des regroupements de circonscriptions à un niveau supérieur qui coïncident fréquemment avec les anciens départements.

- Le nombre des circonscriptions de chaque Ministère ou service n'est généralement pas homogène ainsi qu'en témoignent les quelques exemples suivants:

Ministères	Circonscriptions de base	niveau supérieur
- Affaires Economiques et Financières - Trésorerie ...51	perceptions 6	Directions Dép.
- Agriculture 21	secteurs 6	Directions Dép.
- Education Nationale 25	insp. primaire .. 3	Directions Dép.
- Justice 21	sections trib. .. 3	Tribunaux 1 inst.
- Poste et Télécommunications 21	groupements 6	zones de transfert
- Santé et Population 45	hopitaux I et II 6	hopitaux Dép.
- Travaux Publics et Transp. 21	subdivisions 6	Direction Dép.

- Le nombre des circonscriptions peut être semblable dans certains cas, mais les contours des unités ne coïncident pas forcément.
- Les centres de commandement locaux de circonscriptions à peu près identiques sur la carte peuvent être localisés dans des villes différentes. Seul le niveau supérieur de hiérarchisation présente une relative homogénéité: les sièges des directions départementales coïncident généralement avec les chefs-lieux.

1.3.) Les cadres territoriaux de planification.

Ainsi qu'il a été vu précédemment, les premiers travaux de planification régionale ont adopté comme cadre d'analyse les 6 anciens départements.

C'est à ce niveau qu'a été proposé en 1968 une esquisse régionalisée des objectifs de production destinée à servir de base aux travaux ultérieurs des Commissions Régionales de Développement. Ces dernières ont été instituées aux chefs-lieux des départements: Abidjan, Abengourou, Bouaké, Daloa, Man et Korhogo. Une septième commission a été créée pour la région du Sud-Ouest mais sans qu'un ressort territorial précis ne soit défini dans le texte officiel⁽¹⁾.

*

* *

Parallèlement aux premières tentatives de structuration régionale, les deux grands projets d'aménagement du Sud-Ouest et de Kossou sont entrés dans leur phase de réalisation.

Dans l'immédiat, les premières opérations sont localisées et relativement ponctuelles: le port et la ville de San-Pédro, le barrage proprement dit de Kossou.

Ultérieurement, des grands travaux d'infrastructure, des projets de développement agricoles ou industriels, conjugués dans les deux cas avec des déplacements massifs de population, impliquent des emprises territoriales très importantes.

Peut-on à l'heure actuelle, par l'analyse des différents textes ou études se rapportant à chaque projet, aboutir à une définition claire de ces emprises?

*

* *

(1) - Décret n°68-66 du 2 février 1968.

En ce qui concerne le Sud-Ouest on peut noter, classés par ordre chronologique, les éléments suivants:

- 1967: Création du District Autonome de San-Pédro⁽¹⁾ dont le ressort territorial est précisé: la sous-préfecture de Grand Béréby.
- 1968: Parution du rapport: "Plan de Développement pour la Région Sud-Ouest". Le périmètre défini par la société responsable des études techniques s'appuie sur des limites naturelles: le littoral au sud; les fleuves Cavally et Sassandra à l'ouest et à l'est. Il recoupe ainsi les limites administratives de trois anciens départements:
 - ouest: Sous-Préfecture de Taï
 - sud : Sous-Préfecture de Tabou, Grabo, Bereby et Sassandra rive droite
 - centre-ouest: Sous-Préfecture de Soubré et de Buyo rive droite.
- 1968: Création de la Commission Régionale de Développement du Sud-Ouest⁽²⁾. Le décret ne mentionnant pas de limites, on pourrait admettre que la zone d'influence se définit de façon négative en excluant les domaines voisins des Commissions de l'Ouest et du Centre-Ouest; la zone correspondrait alors à la partie occidentale du département du Sud (Tabou, Grabo, Béréby et Sassandra)
- 1969: Création du nouveau département de Sassandra⁽³⁾ comprenant les sous-préfectures de Sassandra, Béréby, Tabou, Grabo (anciennement Sud) de Soubré et Buyo (anciennement Centre-Ouest)
- Enfin, en décembre 1969, création de "l'Autorité pour l'aménagement de la Région du Sud-Ouest" (A.R.S.O.). Le Statut prévoit un ressort territorial encore remanié: l'ensemble du nouveau département de Sassandra est complété à l'est par la sous-préfecture

(1) - Décret 67-350 du 1 août 1967

(2) - Décret 68-66 du 2 février 1968

(3) - Loi 69-241 du 9 Juin 1969

de Fresco, au nord par celle de Taï et de Guiglo⁽¹⁾,

*
* *

Deux définitions concernent actuellement l'emprise des actions liées au barrage de Kossou:

- 1969: création de l'"Autorité de la Vallée du Bandama" (A.V.B.). L'article 3 du décret⁽²⁾ prévoit un périmètre défini "comme le bassin versant du fleuve" c'est-à-dire une unité géographique aux contours flous, extrêmement vaste, s'étendant depuis la frontière du Mali au nord de Korhogo, jusqu'à l'embouchure du fleuve à Grand-Lahou.

- 1969: préparation de l'étude d'aménagement de la région périphérique du lac de Kossou: les termes de référence délimitant pour la société d'étude une zone plus restreinte regroupant 10 sous-préfectures⁽³⁾. Cette zone est comprise dans les nouveaux départements de Bouaflé et de Bouaké ainsi que dans l'ancien département du Centre; elle relève théoriquement de la Commission Régionale du Centre.

*
* *

On peut également considérer comme cadre territorial de planification les différents périmètres définis autour de la ville d'Abidjan:

- La Commune Urbaine d'Abidjan, dont les limites relativement anciennes sont fixées sur les différentes éditions des cartes de l'I.G.N.

(1) - Décret 69-546 du 22 décembre 1969

(2) - Décret 69-315 du 24 juillet 1969

(3) - Béoumi, Diabo, Botro, Sakassou, Tiébissou, Gouitafla, Zuénoula, Bouaflé, Yamoussoukro, Sinfra.

- Le Plan Directeur d'Abidjan, matérialisé sur des documents cartographiques de l'AURA et dont les limites correspondent à peu de choses près avec celles de la Commune.
- La Zone d'Aménagement Différée (Z.A.D.) créée en 1968,⁽¹⁾ qui débord largement les cadres précédents et dont les limites rectilignes se définissent par des coordonnées, des méridiens et des parallèles. La figure géométrique ainsi obtenue recoupe les limites administratives des sous-préfectures de Bingerville, d'Anyama et de Bassam sans aucune correspondance.

*

* *

On peut enfin noter que plusieurs sociétés d'intervention agricoles publiques, mixtes ou privées (SATMACI, SODEPALM, SODEFOR, MOTORAGRI, CFDT, CAITA, SALCI, etc...) dont l'action implique planification et programmation, possèdent, sous des formes très diverses, des infrastructures territoriales, avec centres de commandement locaux, et zones d'influence correspondantes.

Leur cas s'apparente à celui des autres administrations de l'Etat: chaque société a mis en place une infrastructure et un cadre territorial spécifique en général adapté aux impératifs de son action. Ces cadres, parfois mouvants, sont dans la plupart des cas différents des circonscriptions du Ministère de tutelle, celui de l'Agriculture.

1.4.) L'inadaptation des cadres actuels

De cette longue énumération se dégage une impression de confusion.

Les cadres territoriaux des administrations, des services techniques, des organismes d'intervention, des grands projets d'aménagement interfèrent, se recourent à la surface du pays et dessinent sur la carte une mosaïque extrêmement complexe.

(1) - Décret N°68-77 du 6 février 1968.

Chacun d'entre eux possède sa structure spécifique avec ses niveaux hiérarchiques particuliers, ses centres de commandement diversement localisés, ses ressorts territoriaux de tailles et de contours variables.

*
* *

Cette hétérogénéité de la carte paraît être le résultat d'une longue évolution; elle découle pour une large part des remaniements multiples effectués depuis dix ans par l'Administration Générale:

1958	:	19	cercles	49	subdivisions
1959	:	4	départements	49	sous-préfectures
1961	:	4	départements	104	sous-préfectures
1963	:	6	départements	104	sous-préfectures
1965-67:		6	départements	113	sous-préfectures
1969	:	24	départements	113	sous-préfectures
1969	:	24	départements	127	sous-préfectures

Chaque modification a entraîné des périodes de mise en place progressive pendant lesquelles les structures anciennes et nouvelles chevauchaient.

Le rythme rapide des changements n'a généralement pas été suivi par les autres administrations ou services de l'Etat: certains ont conservé à peu près intacte la trame des cercles et subdivisions de l'époque coloniale, d'autres ont adopté partiellement les nouvelles unités ou sont restés à l'une des phases de découpage. Des ajustements localisés ont été opérés pour densifier l'infrastructure antérieure et l'adapter plus étroitement au développement démographique ou économique de certaines parties du territoire.

De leur côté, les organismes d'intervention ont eu tendance à se créer de toute pièce des cadres adaptés à leurs actions.

Les modifications et ajustements ont généralement été effectués au fur et à mesure des besoins, sans coordination au niveau supérieur; chaque structure pyramidale centralisée sur Abidjan a évolué selon un rythme propre, fonction de son dynamisme ou de ses objectifs spécifiques.

*
* *

Un exemple, choisi parmi de nombreux cas, révèle les conséquences pratiques des chevauchements de périmètres administratifs.

La sous-préfecture de Daoukro, située dans la zone forestière dite de la "Boucle du cacao", dépend en 1969 des centres suivants:

- de Bouaké: - Administration Générale - Ancien Département du Centre (Ministère de l'Intérieur)
 - Commission Régionale de Développement (Ministère du Plan)
 - Groupement Téléphonique (Ministère des Postes et Télécommunications)

- de Dimbokro: - Administration Générale - Nouveau Département de Dimbokro (Ministère de l'Intérieur)
 - Secteur élevage (Ministère de la Production Animale)
 - Subdivision des Travaux Publics (Ministère des Travaux Publics et Transports)
 - Base des Grandes Endémies (Ministère de la Santé et Population)

- de Bongouanou: - Circonscription Médicale (Ministère de la Santé et Population)

- de M'Bahiakro: - Section de Tribunal (Ministère de la Justice)
 - SATMACI (Ministère de l'Agriculture)
 - CFDT (Ministère de l'Agriculture)

- de Bocanda: - Secteur Agricole (Ministère de l'Agriculture)
 - Perception du Trésor (Ministère des Affaires Economiques et Financières)

- Daoukro: - Le chef-lieu lui-même est le siège d'une Inspection Primaire (Ministère de l'Education Nationale).

Cette liste, bien qu'incomplète, rend compte de la dispersion des centres de commandement agissant sur une même unité administrative.

*

* * *

Cette situation présente pour la définition d'une politique d'aménagement régional, et surtout pour sa mise en œuvre, des inconvénients certains:

- Les responsables locaux d'une même portion du territoire peuvent résider dans des localités éloignées, sans possibilité de contacts permanents, gênés dans leurs contacts occasionnels par des liaisons routières, postales ou téléphoniques parfois aléatoires.

- Parallèlement chaque ville de l'intérieur regroupe un nombre variable d'administrations et de services mais les périmètres d'action de chacun d'entre eux sont différents. En fait ces périmètres coïncident généralement sur un nombre limité de sous-préfectures aux environs immédiats de la ville; au-delà apparaissent des sous-préfectures marginales qui constituent des zones d'interférence sous-administrées où une action concertée peut difficilement être menée à bien.

Il apparaît donc nécessaire au terme de ce bref examen de la situation actuelle, de lier à tout projet de découpage régional un remodelage général des unités administratives de tous ordres.

2. METHODES ET PRINCIPES DE REGIONALISATION

Les cadres territoriaux actuels s'avérant mal adaptés à une planification ou à une action régionale il convient de préciser une méthode susceptible d'aboutir à un découpage plus satisfaisant de l'espace.

Dans un premier temps on peut essayer de dégager parmi les divisions existantes les éléments susceptibles d'être repris et intégrés dans de nouveaux ensembles régionaux.

2.1) La trame administrative de base

On a déjà souligné - en tant que facteur évolutif - le rôle essentiel des unités relevant de l'Administration Générale: départements anciens ou nouveaux et sous-préfectures. Ultérieurement cette trame administrative est appelée à se renforcer sur la base des nouveaux départements et probablement à se stabiliser.

On peut d'ores et déjà émettre un des principes de base du remodelage régional envisagé: les ensembles devront respecter, hormis cas exceptionnel, les limites des unités administratives actuelles. Il est à la rigueur possible de proposer une légère retouche pour le périmètre d'un des nouveaux départements, il paraît difficile de scinder une des 127 sous-préfectures, unités de faibles dimensions, dessinant un maillage très fin à la surface du territoire.

2.1.1.) Les anciens départements

Les six départements anciens subsistent temporairement et partiellement jusqu'à l'ouverture complète des 24 nouveaux. Ce sont de grandes unités qui par leur taille, leur masse de population, leur potentiel économique, correspondraient (en anticipant sur ce qui sera énoncé plus loin) à ce que l'on pourrait attendre d'une région d'intervention en Côte d'Ivoire. A ce titre ils ont été retenus comme cadre provisoire pour les premiers travaux de planification régionale.

Cependant ils présentent, en tant que cadres d'action pour des programmes de développement, des défauts et des déséquilibres nombreux; certaines de ces unités sont trop vastes (Nord, Centre, Sud) comprenant des espaces périphériques difficiles d'accès, mal reliés aux chefs-lieux et aux principaux foyers de vie économique. C'est là une des raisons principales qui a motivé la recherche de nouveaux ensembles régionaux.

*

* *

Les six grands départements ont toutefois constitué une réalité administrative pendant une période assez longue: plus de 10 ans pour quatre d'entre-eux (Sud, Centre, Centre-Ouest, Nord), environ 7 ans pour les deux derniers créés (Est et Ouest). Ceci a entraîné au niveau des villes chefs-lieux une série de conséquences importantes.

Ces villes se classaient déjà par leurs tailles, dans les années 1950, au premier rang dans la hiérarchie urbaine de Côte d'Ivoire. Leur nouvelle fonction administrative, regroupant la gamme généralement complète des services de l'Etat, n'a fait qu'accentuer cette primauté au cours de la dernière décennie: accroissement démographique plus fort qu'ailleurs, investissements de tous ordres et notamment sanitaires et culturels, travaux d'infrastructure et d'édilité plus nombreux et plus importants⁽¹⁾, développement général des activités économiques tertiaires et parfois secondaires.

Tous ces facteurs font que les villes chefs-lieux, Abidjan, Bouaké, Daloa, Man, Korhogo, Abengourou, disposent actuellement dans tous les domaines d'une avance indéniable par rapport aux autres agglomérations qui les entourent. En anticipant à nouveau sur les chapitres suivants, il faut souligner qu'elles constituent les centres les plus aptes à jouer ultérieurement le rôle de centre régional.

En définitive, il apparaît nécessaire de remanier les contours de l'ancien cadre départemental tout en conservant ses pôles d'attraction centraux.

2.1.2) Les nouveaux départements

La création récente des nouveaux départements constitue pour l'organisation du territoire une réforme précieuse à plusieurs titres:

- En premier lieu elle introduit, entre la base des sous-préfectures et le niveau supérieur des anciens départements, un niveau intermédiaire de découpage qui auparavant faisait indéniablement défaut. Un des plus vifs reproches formulés à l'encontre des anciens départements, était leur fractionnement excessif, lié à leur taille, qui paralysait matériellement l'action directe du niveau supérieur: ainsi un Préfet du Centre ou du Nord devait contrôler respectivement 29 et 27 sous-préfectures; un Préfet du Nord, pour visiter la sous-préfecture la plus éloignée de son département (Touba) devait effectuer un trajet routier de 397 km.

(1) - Ces travaux ont été stimulés par les Fêtes de l'Indépendance organisées successivement dans chacune des villes.

Les nouveaux départements comprennent en moyenne 5 sous-préfectures (les cas extrêmes étant Bouaké avec 13 unités, Abidjan avec 10). La distance entre chef-lieu de département et sièges de sous-préfectures n'excède pas 100 km dans la grande majorité des cas.

- En second lieu la réforme a également apporté un palier intermédiaire dans le domaine de la hiérarchie urbaine. Hormis quelques centres situés dans l'ouest du pays (Guiglo, Touba, Biankouma), le choix des nouveaux chefs-lieux a consacré l'importance d'une catégorie de villes secondaires dont les effectifs de population oscillent généralement entre 10.000 et 25.000 habitants. La moyenne de 15 centres (moins les 3 exceptions citées) se situe aux environs de 16.000.

Entre le peuplement rural ou la trame des petites villes d'une part, les grands centres régionaux d'autre part, ces agglomérations peuvent jouer dans les années à venir le rôle de villes-relais.

- En troisième lieu, et sur un plan plus général, que représentent les nouveaux départements par rapport aux principaux critères de régionalisation?

L'analyse de la carte révèle tout d'abord un lien de parenté certain avec l'ancienne division administrative de l'époque coloniale. Hormis quelques exceptions localisées⁽¹⁾, les périmètres des nouvelles unités correspondent dans la plupart des cas à ceux des anciens cercles et subdivisions, et parfois résultent de regroupements de ces derniers rendus nécessaires par l'évolution démographique ou économique⁽²⁾.

(1) - sous-préfecture de Tafiré rattachée à Katiola

- sous-préfecture de Bangolo rattachée à Man

- sous-préfecture de Grand Lahou rattachée à Abidjan

- sous-préfectures de Yamoussoukro et de Toumodi rattachées à Bouaké.

(2) - Correspondances entre nouveaux départements et anciennes circonscriptions.

- anciens cercles: Abengourou, Aboisso, Bouaflé, Bouaké, Bondoukou, Daloa, Dimbokro, Divo, Gagnoa, Katiola, Odienné.

- anciennes subdivisions: Adzopé, Agboville, Boundiali, Danané, Ferké., Korhogo, Man-Biankouma, Touba.

- groupes de cercles: Abidjan, Sassandra.

- groupes de subdivisions: Guiglo, Séguéla.

Au niveau des chefs-lieux se retrouve une correspondance identique, sauf sur la bande cotière où d'anciens comptoirs ont perdu leur rôle prééminent (Tabou) ou ont été supplantés par des villes plus dynamiques (Bassam par Abidjan - Lahou par Divo).

De cette filiation ancienne découlent plusieurs caractères:

- Les circonscriptions de l'époque coloniale respectaient assez étroitement les grandes entités ethniques du peuplement. Le nom officiel d'un ancien cercle est à cet égard significatif: "Cercle des Gouro" (département de Bouaflé).

Leurs limites correspondaient aux frontières ethniques entre des taches de peuplement bien individualisées, séparées les unes des autres par des marges vides.

- Le tracé sur la carte des périmètres ainsi définis coïncidaient généralement avec des accidents physiques qui servaient de supports aux anciennes frontières tribales: grands fleuves difficiles à franchir, lanières ou massifs forestiers denses, lisières entre forêt et savane séparant des civilisations agraires différentes. De ce fait, l'homogénéité du peuplement se complète fréquemment par l'homogénéité du milieu naturel, par la concordance avec un compartiment de terrain nettement circonscrit.

- Enfin le découpage des circonscriptions de l'époque coloniale a constitué pendant plusieurs décennies le cadre dans lequel s'est progressivement mise en place l'infrastructure économique: localisation des premières villes, tracé des réseaux routiers et ferroviaires, implantation de l'appareil commercial etc... Bien des retouches ont été effectuées depuis, mais l'organisation de l'armature urbaine et de la vie de relation élaborée dans le passé reste présente en maints endroits.

*

* *

Il est maintenant possible de mieux répondre à la question posée au début de ce chapitre; les nouveaux départements, issus directement ou indirectement des anciennes circonscriptions coloniales, représentent pour la plupart⁽¹⁾ des unités homogènes par leur milieu physique, leur peuplement, leur organisation spatiale.

Le tableau suivant rend compte des concordances entre deux des critères principaux: milieu naturel et groupes ethniques⁽²⁾:

Départements	Dominante du milieu naturel (Savane-Forêt-Montagne Lagune)	Milieu humain			
		groupes dominants	% Pop	autres groupes	% Pop
Odienné	Savane I	Malinké	85	Sénoufo	15
Boundiali	Savane I	Sénoufo	94	Malinké	6
Korhogo	Savane I	Sénoufo	97	Malinké	3
Ferké.	Savane I	Sénoufo	88	Dioula	12
Touba	Savane II	Malinké	92	Dan, Toura	8
Séguéla	Savane II	Malinké	70	Sénoufo, Ouan	30
Katiola	Savane II	Tagouana-Djimini	98	Dioula	2
Bondoukou	Sav. I - contact-Forêt	Lobi, Koulango, Abron, (ethnies mêlées)			
Bouaké	Sav. II- contact-Forêt	Baoulé	94	Agni, Can	6
Bouaflé	contact-Forêt	Gouro	80	Baoulé	20
Biankouma	contact-Forêt	Dan, Toura	93	Malinké	7
Man	Forêt-Mont.	Dan, Wobè	100		-
Danané	Forêt-Mont.	Dan	100		-
Guiglo	Forêt	Guéré	96	Krou	4
Daloa	Forêt	Bété	89	Gouro	11
Gagnoa	Forêt	Bété	86	Gagou	14
Dimbokro	Forêt	Baoulé	60	Agni	40
Abengourou	Forêt	Agni	100		-
Sassandra	Forêt	Krou	66	Bété	34
Divo	Forêt	Dida	86	Krou	14
Agboville	Forêt	Abé	100		-
Adzopé	Forêt	Atié	100		-
Abidjan	Forêt.Lag.	Lagunaires	88	Baoulé, Agni,	12
Aboisso	Foret.Lag.	Agni, Nzima	84	Lagunaires	16

(1) - On peut noter deux exceptions importantes:

- le département de Bouaké, centré sur les savanes du V Baoulé mais comportant deux appendices forestiers, l'un au Sud (Yamoussoukro, Toumodi) l'autre à l'est (M'Bahiakro, Prikro)
- le Département de Bondoukou, comportant une dégradation progressive sud-nord de la forêt à la savane et une forme particulière de peuplement hétérogène à ethnies imbriquées (Abron, Koulango, Lobi).

(2) - notes concernant le tableau:

- Savane I et II: Savane à 1 et à 2 saisons des pluies
- les % de population ne tiennent pas compte des immigrants divers résident en ville ou en milieu rural.

Dans l'optique d'une recherche sur les grands ensembles régionaux l'existence de telles unités homogènes constitue un élément d'une importance essentielle:

Il aurait été difficile de remanier les contours des six grands départements par le rattachement ou la séparation d'un nombre variable de sous-préfectures. Il devient plus aisé de proposer le regroupement entre eux des nouveaux départements, unités de tailles moyennes, relativement homogènes et relativement structurées.

Dans une deuxième partie seront dégagées les lignes directrices selon lesquelles pourront être effectués ces regroupements.

2.2.) Les principes de régionalisation

Il s'agit de définir les principes généraux susceptibles de guider l'élaboration des nouveaux ensembles régionaux; ces principes pouvant se rattacher à une conception théorique de la région d'intervention ou bien à des données spécifiques du contexte ivoirien. Ici ^{TVI} interviennent plusieurs choix dont dépend étroitement le résultat final.

2.2.1) Région homogène ou hétérogène:

L'alternative entre les deux conceptions paraît capitale.

Il est possible en Côte d'Ivoire de définir des grands ensembles dont le caractère dominant est l'homogénéité⁽¹⁾.

Sur quoi peut reposer cette homogénéité?

- D'abord, au niveau spatial le plus large, sur le milieu physique: la ligne de contact séparant savane et forêt coupe le territoire d'ouest en est en deux parties de superficies sensiblement égales.

De cette opposition majeure découlent^{nt} des chaînes d'oppositions induites dans les domaines humains et économiques; parmi les principales doivent être citées:

Savane = agriculture vivrière dominante - faibles revenus ruraux

(1) - Cette orientation est celle que nous avons adoptée dans une première approche des problèmes régionaux. c.f. J.P. TROUCHAUD - "Essai de division régionale en Côte d'Ivoire" Document de travail ronéo - ORSTOM Sciences Humaines Vol. I N°8 - 1968.

- émigration - activités tertiaires réduites - faible développement urbain.

Forêt = cultures marchandes dominantes - revenus ruraux importants - immigration - forte activité tertiaire - forte urbanisation.

En poussant les oppositions à l'extrême on arrive à la conclusion qu'il n'y a que deux régions en Côte d'Ivoire.

- Ensuite, à un niveau spatial de moindre dimension l'homogénéité peut être fondée sur le milieu humain.

Des travaux déjà anciens⁽¹⁾ ont montré que la Côte d'Ivoire constitue en Afrique occidentale le lieu de rencontre⁽²⁾ d'une série de grands groupes culturels débordant largement au-delà des frontières: Mandé du nord et du sud, groupes dits "voltaïques", peuples Krou, Akan et Lagunaires. Sur cette base peut être envisagé un découpage en plusieurs unités de caractères ethniques qui coïncideraient par ailleurs sur de longues distances avec la coupure fondamentale forêt-savane (Mandé du nord et groupes "voltaïques" au nord de la ligne de séparation; tous les autres groupes au sud)

Par le fait du hasard, ou plus probablement par les conditions de la mise en place ancienne du peuplement, les deux principes de division s'étaient mutuellement.

Peut-on prévoir les conséquences d'un schéma élaboré sur ces bases?

A première vue il présente un aspect séduisant: l'homogénéité facilite les travaux de planification, le recueil de l'information, l'analyse des données statistiques, la conception et la réalisation des programmes.

Mais en approfondissant l'analyse apparaissent des inconvénients graves, spécifiques à la Côte d'Ivoire:

(1) - M. BAUMANN et D. WESTERMANN - "Les peuples et les civilisations de l'Afrique" - Payot - Paris 1962

(2) - L'interférence la plus nette se situe à peu près au centre du territoire au nord-ouest de Bouaké, où les groupes Mandé Nord (Malinké), Voltaïques (Tagouana) Akan (Baoulé) et Mandé sud (Gouro) voisinent à quelques kilomètres de distance.

- Les coupures effectuées le long de la ligne de contact forêt-savane consacrent la scission du territoire en deux parties contrastées, au nord des régions de savane pauvres, au sud des régions de forêt riches; en la simplifiant, elles accentuent la notion de disparité régionale.

Même si chacune des deux grandes zones climatiques peut-être divisée en plusieurs régions (selon des critères ethniques par exemple), on risque d'aboutir à deux coalitions d'intérêts, à deux groupements opposés qui nécessiteront presque obligatoirement l'arbitrage du pouvoir central. Le cadre régional ainsi proposé va à l'encontre des objectifs recherchés, c'est à dire une certaine autonomie de conception et de décision au niveau de la région.

- De même il est évident qu'un découpage régional trop fidèlement calqué sur les grandes divisions ethniques du pays recèle des inconvénients au moins aussi importants. La concordance stricte des intérêts de la région et des intérêts du groupe humain risque de se transposer sur le plan politique général.

L'objectif primordial reste de mettre en place un cadre de régionalisation et non de favoriser un régionalisme.

*

* *

En définitive on peut retenir que la recherche systématique de régions homogènes dans le contexte ivoirien conduit à des résultats peu encourageants dont les inconvénients surpassent largement les effets bénéfiques.

Il paraît donc opportun d'adopter une ligne directrice plus souple; d'admettre dans certains cas l'éventualité de régions homogènes mais d'envisager autant qu'il est possible la constitution d'ensembles hétérogènes.

Pour ces derniers, le critère d'homogénéité peut être retrouvé au niveau spatial inférieur, sous-régional en quelque sorte, celui des départements.

2.2.2) Région polarisée et structurée

Le principe d'unité régionale reposant sur le critère d'homogénéité étant partiellement abandonné pour les raisons évoquées ci-dessus, peut-on proposer d'autres critères de remplacement?

Deux citations d'Etienne JUIILLARD introduisent une direction de recherche sensiblement différente:

- "... l'espace humanisé, dès qu'est dépassé le stade d'une économie de subsistance, voit se superposer à la mosaïque des paysages des courants d'échanges, des formes diverses de vie de relations qui expriment la coordination des activités, qui s'appuient par conséquent sur un réseau de centres organisateurs - les villes - et qui structurent l'espace en ensembles nouveaux".
- "Il existe donc deux principes d'unité régionale, l'un repose sur un critère d'uniformité, c'est le paysage; l'autre sur un critère de cohésion, sur l'action coordinatrice d'un centre"⁽¹⁾.

On peut tout d'abord, malgré le caractère général des réflexions mentionnées ci-dessus, se demander si ce critère de cohésion ne s'applique pas de préférence aux pays industrialisés à faible population agricole, à réseau urbain hiérarchisé et complet. Inversement, la Côte d'Ivoire dispose-t-elle d'une armature urbaine suffisamment dense et suffisamment active pour étayer une structuration de l'espace, une définition d'ensembles régionaux?

Pour l'instant la rareté des informations sur les zones d'influence urbaines, le nombre très limité des études approfondies ayant traité de ce problème, ne permettent pas de fournir une réponse très précise, mais quelques indices autorisent à conclure de façon affirmative:

- Le stade d'une économie de subsistance est largement dépassé en Côte d'Ivoire; l'économie marchande est généralisée à l'ensemble du territoire, le volume et l'intensité des échanges se situent à un niveau élevé par rapport aux autres Etats de l'Afrique de l'Ouest.

(1) - E. JUIILLARD - "La Région: Essai de définition."
in: Annales de Géographie 4.71, N°387. 1962 p. 483-499

- Le nombre des villes et leur importance démographique, données plus facilement mesurables, témoignent d'une urbanisation déjà avancée.

En 1970, près de 70 centres urbains regroupent 1.438.000 habitants sur un total de 4.764.000 (taux d'urbanisation: 30%). Des projections effectuées pour 1980 montrent une accentuation de la tendance: 2.774.000 urbanisés sur un total de 6.620.000 habitants (taux d'urbanisation: 42%). Avec toutes les réserves qu'impliquent ces estimations et les méthodes de calculs, cette dernière valeur paraît forte dans le contexte africain.

- Des travaux récents d'A. M. COTTEN⁽¹⁾, portant sur l'analyse comparative des villes ivoiriennes, montrent qu'une hiérarchie urbaine est en train de s'ébaucher. Des paliers, définis d'après des données d'infrastructure (édilité, équipement) ou d'après des fonctions (administratives, économiques), commencent à apparaître avec netteté et révèlent une différenciation progressive des villes.)

- Cette hiérarchie des centres peut-elle s'accompagner d'une hiérarchie comparable des zones d'influence comportant des espaces de dimensions variables, emboîtés les uns dans les autres?

La documentation générale s'avère indigente; la seule étude disponible, effectuée par J. CHEVASSU et J. MICHOTTE⁽²⁾ dans les environs de Bouaké apporte cependant une image déjà précise de ce que peut être une zone d'influence en Côte d'Ivoire.

L'analyse des mouvements humains, des flux monétaires, des courants d'échanges provoqués par l'approvisionnement en produits vivriers, par la collecte des cultures commerciales, par la distribution des biens d'équipement et de consommation, etc... a permis de déceler autour de la ville principale une série d'auréoles.

(1) - A.M. COTTEN - "Les villes - le secteur tertiaire" Planche D 4b
in: Atlas de Côte d'Ivoire - Ministère du Plan - ORSTOM - Université d'Abidjan
Abidjan - Imp. Nationale - 1970 - Commentaire: sous presse.

(2) - J. CHEVASSU - J. MICHOTTE: "Problèmes d'analyse régionale - Les zones rurales et les centres secondaires de la région de Bouaké".
Ministère de l'Agriculture - ORSTOM -
ORSTOM - Sciences Humaines. Vol. II N°4 - Abidjan 1969.

Les limites de ces auréoles, définies pour chaque type d'échanges, ne coïncident pas forcément sur la carte; toutes recourent des espaces hétérogènes de par leur écologie, leur peuplement, leurs productions, mais qui peuvent être complémentaires et entretiennent entre eux et surtout avec le pôle dominant des échanges plus intenses qu'avec l'extérieur. Elles intègrent également des auréoles de petites dimensions organisées autour de centres urbains secondaires eux-mêmes dominés par la ville principale. Enfin les périmètres ainsi délimités se révèlent fluctuants au cours de l'année, l'extension et l'intensité des échanges culminant pendant les récoltes des cultures marchandes. Ainsi se dégage une aire d'influence urbaine complexe, dotée de caractères spécifiques très différents de ceux observés en pays industrialisés, mais qui peut être considérée comme une réalité indéniable.

Les arguments évoqués ci-dessus - intensité de la vie de relation, degré relativement élevé d'urbanisation, hiérarchie urbaine naissante, existence probable de zones d'influence - sans être entièrement probants, conduisent à adopter comme critère général de régionalisation celui de la structuration par les villes.

*

* *

Plusieurs objections peuvent être cependant formulées, liées au caractère imparfait de l'armature urbaine actuelle, qui comporte des lacunes, une hiérarchisation imprécise, des zones d'influence aux contours flous et incertains.

- Pourra-t-on disposer dans chaque région d'une ville centrale suffisamment active et équipée pour assurer à elle seule son rôle prééminent de coordination? On peut répondre que le pôle unique relié à son espace par un réseau convergent de voies de communication est une formule souhaitable mais non indispensable.

Il est possible d'admettre des espaces régionaux structurés de façon différentes où la vie de relation s'organise non pas sur un point privilégié, mais le long d'un axe, axe de peuplement, axe de communication jalonné lui-même par des villes de moindres tailles qui s'équilibrent entre-elles ou assurent des fonctions complémentaires.

- La régionalisation fondée sur une armature urbaine inachevée n'est-elle pas, dès le départ, entachée d'un caractère de fragilité, d'incertitude?

On peut affirmer que si les tendances actuelles se poursuivent, le rôle des villes doit normalement s'accroître, allant de pair avec le développement économique général du pays, avec la part croissante des secteurs secondaires et tertiaires dans l'appareil de production. La régionalisation reposant sur la structuration urbaine paraît donc s'appuyer sur un facteur essentiellement positif et dynamique. A l'inverse un découpage régional reposant sur des critères physiques ou ethniques s'appuierait sur des facteurs statiques, sur une écologie immuable, une répartition du peuplement relevant du passé.

- Il faut enfin revenir à la notion de région d'intervention, de région-plan, dont la définition reste l'objectif de cette étude.

La région-plan doit tenir compte d'éléments concrets et existants mais elle doit également tendre vers un modèle, projeter dans l'avenir une image idéale.

La région polarisée et structurée, cadre où s'établissent des échanges réciproques et équilibrés entre espace rural et foyers urbains a déjà fait ses preuves d'efficacité économique en d'autres lieux.

Elle peut constituer ce modèle.

Bien que ce type de région n'existe vraisemblablement dans la Côte-d'Ivoire actuelle qu'à l'état d'ébauche il semble que l'on ait tout intérêt à définir des régions-plans qui permettront de le réaliser effectivement dans les années à venir. Bien au contraire, la région-plan, par la politique d'aménagement qu'elle implique, par les décisions et les programmes qui seront adoptés, par les actions qui seront réalisées, peut faciliter et accélérer la structuration de l'espace par un réseau urbain équilibré.

2.3) Le schéma régional.

Après avoir dégagé les éléments utilisables des cadres territoriaux antérieurs, après avoir défini les principes selon lesquels seront regroupés ces éléments, il est maintenant possible de fixer à grands traits le schéma

de l'organisation régionale envisagée:

- A la base, des unités territoriales de faibles dimensions, les sous-préfectures, rassemblent le semis plus ou moins dense des villages autour d'un chef-lieu administratif, petite ville ou bourg. Un élément non mentionné jusqu'à présent, car à l'état de projet, pourrait compléter cette organisation: le "village-centre" destiné à recevoir en priorité les équipements de base, à structurer dans un rayon de quelques kilomètres un groupe limité de villages, un "pays rural" d'environ 5.000 habitants.

- Au niveau intermédiaire se situe le nouveau département, agrégat de sous-préfectures en nombre généralement inférieur à 10. Cette unité s'organise autour d'une ville moyenne de plus de 10.000 habitants, dotée d'une infrastructure administrative et économique déjà importante. Ce chef-lieu est appelé à jouer le rôle de centre-relais entre la base des sous-préfectures et le niveau régional.

Le département se caractérise par son homogénéité physique, humaine et économique.

Dans le domaine de la planification il paraît convenir en priorité à la collecte de l'information, à la réalisation des programmes de développement.

- Au niveau supérieur se place la région, unité de grandes dimensions formée par plusieurs départements.

La région peut être indifféremment homogène ou hétérogène.

Dans le deuxième cas, l'homogénéité se retrouve au niveau des départements.

La cohésion de l'ensemble est normalement assurée par un centre régional bien relié à son aire d'influence grâce à un réseau radial de voies de communication. Le principe de cohésion peut être également réalisé par un axe de circulation ponctué de villes autour duquel s'organise l'espace rural; il est possible que les deux formes d'organisation soient juxtaposées dans une même région.

Dans le cas d'une région hétérogène peuvent intervenir des complémentarités entre les différentes parties: complémentarités des productions (cultures vivrières - cultures marchandes), des hommes (déplacements de main d'œuvre saisonnière), etc... Les échanges complémentaires s'établissent en général par l'intermédiaire des centres urbains et des axes, ce qui renforce la cohésion.

Le centre régional est lui même une ville importante supérieure à 25.000 habitants, dotée d'une infrastructure complète. Le choix du centre doit tenir compte d'une localisation optimale par rapport à sa région; une liaison facile et à courte distance doit être recherchée avec les principales villes-relais, chefs-lieux des départements.

Le centre régional rassemble les organismes définissant la politique d'aménagement et de planification. C'est à son niveau que peuvent être effectués le regroupement et le traitement de l'information, la conception des programmes, la répartition des investissements, les arbitrages entre les différents départements.

3. LE PROJET DE DECOUPAGE

Il convient maintenant de transcrire sur la carte le schéma précédemment défini, de le confronter avec la diversité des données et des cas particuliers.

3.1.) Les centres régionaux

Parmi les villes de Côte d'Ivoire se détachent dix agglomérations qui peuvent prétendre à un rôle régional de par leur taille⁽¹⁾ et leurs fonctions⁽²⁾. Toutefois ces deux critères ne peuvent pas être entièrement déterminants, un

(1) - Ces 10 villes sont par ordre d'importance démographique (estimation de population en 1970):

D Abidjan	555.000 hab.	Gagnoa	28.000 hab.
D Bouaké	120.000 "	Divo	27.000 "
D Daloa	46.000 "	Agboville	26.000 "
D Man	42.000 "	D Abengourou	23.000 "
D Korhogo	32.000 "	Dimbokro	21.000 "

D = chef lieu d'ancien département

(2) - Voir A. M. COTTEN - ouvrage cité p. 21.

troisième doit les compléter, celui de la localisation:

- localisation de la ville par rapport à un espace suffisamment vaste et peuplé pour constituer éventuellement une région.
- localisation de la ville par rapport à un autre grand centre, éventuellement concurrent, et, en premier lieu, Abidjan.

En dehors de la capitale trois villes, Bouaké, Korhogo et Man, répondent sans équivoque à toutes ces conditions: classées en tête de la hiérarchie, suffisamment isolées dans de vastes espaces et suffisamment éloignées de la capitale.

Deux villes, Daloa et Gagnoa, localisées dans la partie centre-ouest du territoire, s'écartent nettement des trois précédentes et de l'emprise directe d'Abidjan; toutefois elles ne sont distantes entre elles que d'environ 100 kilomètres et sont concurrentielles dans le même espace régional. Cette situation défavorable implique un choix difficile: la ville de Daloa sera retenue pour sa taille supérieure, pour son rôle administratif ancien, pour sa position dans un espace régional défini par ailleurs en fonction d'autres critères.

Restent quatre villes, Divo, Agboville, Abengourou et Dimbokro, toutes situées à moins de 200 km d'Abidjan, toutes dans la dernière partie du classement; les deux faits étant eux-mêmes étroitement liés car l'influence trop rapprochée d'Abidjan a constitué un frein à leur développement.

Agboville, à 80 Km de la capitale, est entièrement comprise dans sa zone d'influence directe; elle ne pourra jouer qu'un rôle local de polarisation dans un espace correspondant à peu près à son département.

Divo et Dimbokro sont placées dans des situations défavorables, trop près d'Abidjan d'une part (moins de 200 km), et bloquées vers l'intérieur par des centres régionaux importants, Gagnoa, Daloa pour la première, Bouaké pour la deuxième.

Ce contexte de concurrence ne joue pas pour la dernière ville de la liste, Abengourou, qui bénéficie d'une prime de rareté dans la partie orientale de la Côte d'Ivoire. La ville est certainement dans une dépendance assez étroite d'Abidjan mais au delà n'existe aucun centre important, seulement un chapelet

de petites villes inférieures à 10.000 habitants qui s'égrenent le long d'un axe routier. Sa fonction de chef-lieu d'ancien département la prédispose à assumer un rôle régional et, en l'absence d'autres éléments, la ville sera retenue dans la liste des centres.

Le cas du Sud-Ouest est particulier. On se trouve en présence d'une région-plan caractéristique, sous peuplée et dotée d'une infrastructure rudimentaire, où tout dépend d'un effort volontaire d'aménagement. Le site du port de San Pedro a été choisi en fonction d'impératifs techniques; la ville actuellement à l'état/chantier^{de} est destinée à une croissance rapide, l'un des objectifs principaux étant de créer, pour faire^{la} équilibre à Abidjan, une grande agglomération sur la façade occidentale de/Côte d'Ivoire. A la fin du programme San Pedro devra normalement assurer une fonction de centre régional pour tout un arrière pays correspondant à la région d'aménagement.

La liste des centres proposés est donc la suivante:

Abidjan, Bouaké, Daloa, Man, Korhogo, Abengourou, et le centre potentiel de San Pedro.

3.2) Hypothèse des zones d'influence urbaines

Sur la carte ci-contre (N°2) on a essayé de représenter les aires d'influence des villes principales (les centres régionaux choisis, plus Gagnoa).

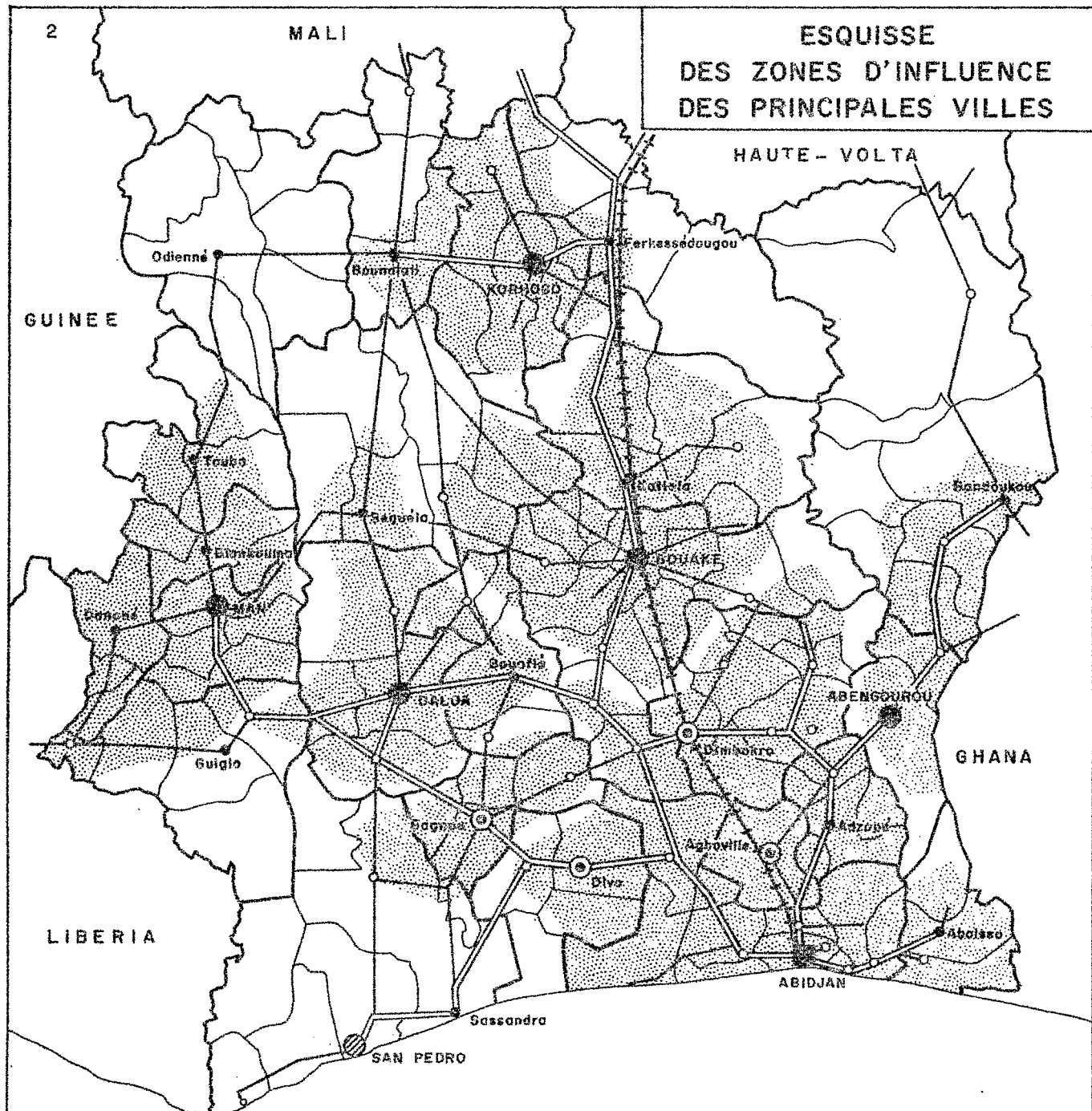
Ce document, malgré son imprécision⁽¹⁾, révèle quelques faits dominants:

- l'aire d'influence d'Abidjan, s'appuyant sur les itinéraires majeurs du réseau routier, remonte très loin vers l'intérieur au-delà des villes moyennes citées plus haut (Divo, Agboville, Dimbokro).

(1) - . Seule la zone d'influence de Bouaké est définie d'après une étude complète

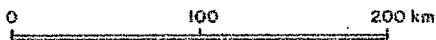
- . Les autres zones d'influence ont été déterminées de façon approximative d'après divers indicateurs:
 - configuration du réseau routier et répartition des masses de population.
 - analyse des flux de véhicules ou de produits d'après les comptages routiers du Ministère des Travaux Publics et d'après les premiers résultats de l'enquête "Plan transport"
 - analyse du système commercial d'après les Enquêtes Régionales
 - aire de distribution ou de collecte de certains éléments du réseau commercial (grandes maisons à succursales, hydrocarbures, etc...)

ESQUISSE DES ZONES D'INFLUENCE DES PRINCIPALES VILLES



- Centre régional
- ⊙ Autre centre important
- ▨ Zone d'influence
- Chef-lieu de Département
- Autre ville

- Département ——— limite
- Sous-Préfecture ——— limite
- Axe routier === principal
- Axe routier ——— secondaire
- Voie ferrée —+—+—+—



- Trois zones ressortent en teinte claire aux confins nord-est, nord-ouest et sud-ouest du pays; elles correspondent aux parties les plus défavorisées, dotées de faibles ressources, à l'écart des principaux foyers et axes économiques du pays.

- Les centres régionaux proche de la ligne de contact forêt-savane (Man-Daloa-Bouaké) possèdent des zones d'influence décentrées)vers le nord. De façon assez nette s'établit un phénomène de dissymétrie par rapport à Abidjan: le centre régional parvient difficilement à arrêter en amont (vers le sud) l'influence prépondérante de la capitale, en aval au contraire (vers le nord) il a le champ libre pour étendre son emprise. Dans la partie orientale s'établit un schéma analogue, avec la différence que la ville d'Abengourou étant située plus bas en latitude les relations s'amenuisent progressivement sur une distance devenue beaucoup plus longue.

*

* *

Un découpage fondé uniquement sur les zones d'influence urbaines déterminerait les ensembles suivants:

- une région d'Abidjan démesurée, couvrant une grande partie du sud-est et regroupant approximativement les départements d'Abidjan, d'Aboisso, d'Adzopé, d'Agboville, de Divo, de Dimbokro et les sous-préfectures forestières du département de Bouaké (Yamoussoukro-Toumodi, M'Bahiakro-Prikro)

- Plusieurs régions médianes mordant nettement dans le domaine des savanes et qui pourraient être organisées de la façon suivante:

- autour de Man, Guiglo, Danané, Biankouma et Touba
- autour de Daloa, Gagnoa, Bouaflé et en partie Séguéla
- au nord de Bouaké (diminué du sud et de l'est), Katiola et en partie Séguéla
- au nord d'Abengourou, Bondoukou.

- Une région faiblement structurée au nord du pays regroupant partiellement autour de Korhogo les départements de Boundiali et de Ferkéssédougou.

- Le département d'Odienné à l'extrême nord-ouest resterait à l'écart des regroupements régionaux mais pourrait être orienté vers Korhogo en fonction d'un axe est-ouest: Korhogo - Boundiali - Odienné, qui, d'après les études de flux disponibles, paraît nettement plus important que les autres itinéraires se dirigeant vers le sud.

- Enfin une région sud-ouest organisée ultérieurement autour de San Pédro mais qui reste à l'heure actuelle définie de façon négative par les limites des autres régions; elle correspondrait grossièrement au département de Sassandra.

L'hypothèse fondée sur des zones d'influence aboutit donc à la définition de sept ensembles régionaux, à première vue très déséquilibrés entre eux et comportant plusieurs éléments d'incertitude dans la moitié nord du pays où la structuration urbaine est la moins avancée. Les périmètres recoupent en plusieurs endroits des limites administratives existantes (Bouaké, Séguéla).

3.3) Hypothèse des regroupements humains et ethniques.

Il paraît nécessaire de présenter à titre d'hypothèse des ensembles régionaux fondés sur des critères d'homogénéité: la répartition des grandes masses de population et les affinités ethniques.

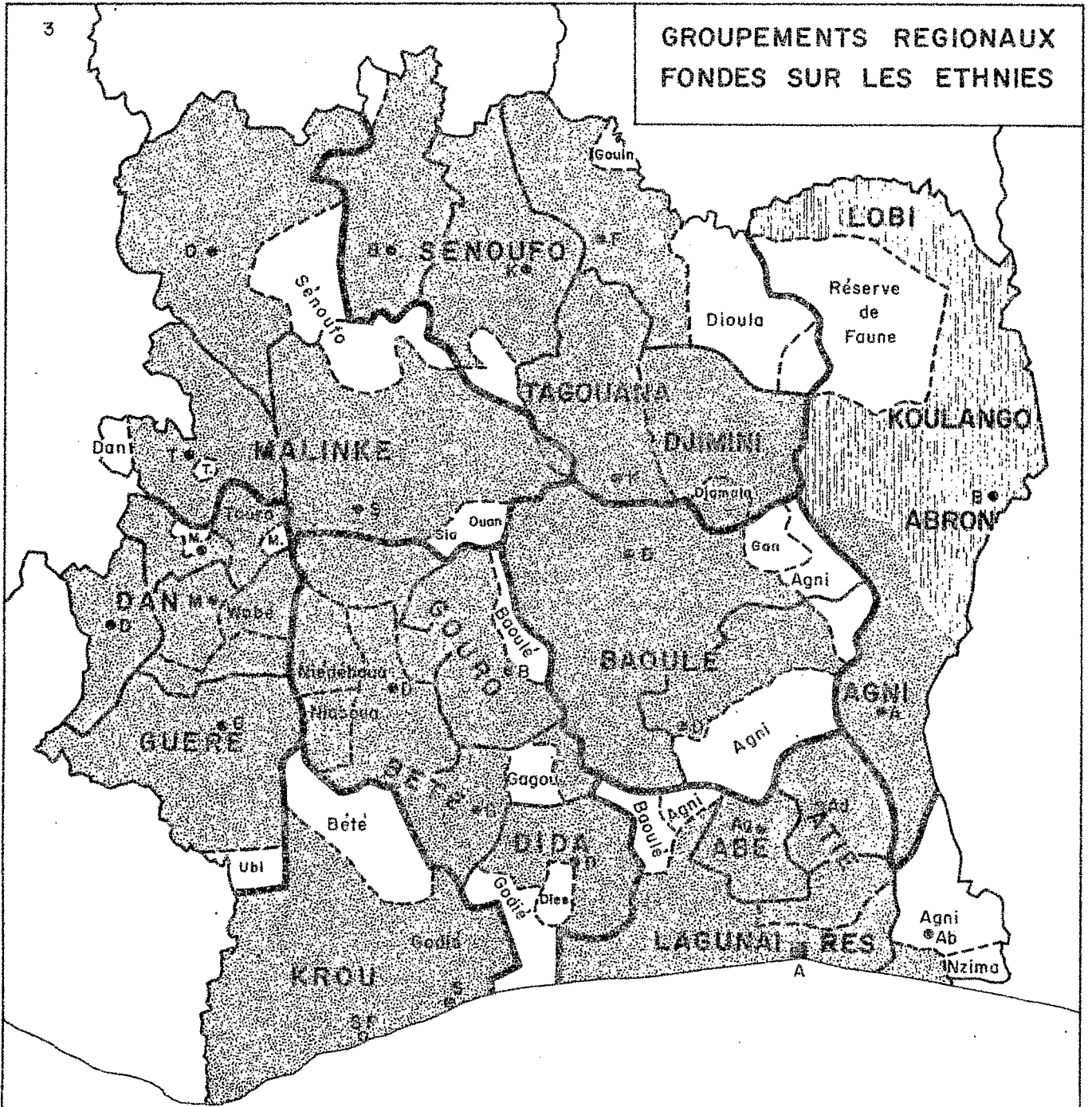
La carte jointe (N°3) révèle une série de possibilités:




- au nord-ouest, une région à dominante Malinké avec des minorités périphériques Sénoufo, Dan et Toura (départements d'Odienné, Touba, Séguéla).





- au centre-nord, une région rassemblant les groupes apparentés Sénoufo, Tagouana, Djimini, Djamala; ici également quelques enclaves se dispersent aux voisinages des limites: Bambara à Tingrela, Malinké à Boron, Dioula à Kong et Satama Sokoura. (départements de Korhogo, Boundiali, Ferkéssédougou et Katiola).

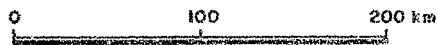
- A l'est une région ethnique de caractère particulier à groupes mêlés. (département d'Abengourou et de Bondoukou). Du nord au sud se succèdent: Loron et Lobi, Koulango (groupes dits "Voltaïques"), Abron, Agni (groupes

GROUPEMENTS REGIONAUX FONDES SUR LES ETHNIES



-  Ethnie majoritaire dans le groupement
-  Ethnie minoritaire
-  Ethnies mêlées

- Groupement  limite
- Département  limite
- Frontière ethnique 
-  B chef-lieu



Akan). La répartition du peuplement, liée aux conditions historiques de sa mise en place, constitue un cas d'espèce en Côte d'Ivoire: les villages de chaque grand groupe sont imbriqués étroitement sur des marges de transition très profondes, aucune frontière nette ne peut être tracée entre des territoires respectifs, on peut seulement noter les secteurs de concentration maximum; de plus, à côté des ethnies principales, se dispersent de nombreuses enclaves de peuples très divers: Dioula, Gan, Sénoufo, Birifor, etc...

- A l'ouest, une grande tache de peuplement dense nettement isolée au-delà du Sassandra rassemble autour du massif montagneux de Man les groupes Dan - Toura (Mandé du sud) et les groupes Guère-Wobé (Krou). (départements de Man, Biankouma, Danané et Guiglo)

- Au centre-ouest un ensemble peut être défini également à partir d'une concentration de population jalonnant l'interfluve entre Sassandra et Bandama. Trois groupes principaux: Bété, Dida (peuples Krou) et Gouro (peuples Mandé sud) sont entourés de quelques minorités périphériques: Baoulé de Bouaflé, Gagou d'Oumé, Godié et Dié de Divo (Départements de Daloa, Gagnoa, Divo et Bouaflé).

- Au sud-ouest la région d'aménagement rassemble une mosaïque discontinue de groupes Krou: Bété, Godié, Neyau, Bakoué, Ubi, etc... (département de Sassandra).

- Au centre une région à dominante Baoulé comporte une importante frange Agni sur sa limite orientale (départements de Bouaké et Dimbokro).

- Au sud-est la région entourant Abidjan regroupe l'ensemble des peuples dits "Lagunaires": Abé, Atié, Abidji, Adiokrou, Avikam, Aladian, Ebrié, M'Batto, Abouré, Eotilé, etc..., avec quelques groupes minoritaires Baoulé, Agni et N'Zima installés en positions périphériques.

*

* *

On aboutit ainsi au total de huit ensembles humains, dont les périmètres et les caractères différent sensiblement des régions fondées sur les influences urbaines.

- six d'entre-elles s'organisent en fait autour d'une tache de peuplement dense et englobent les centres régionaux précédemment choisis.

- deux autres, le sud-ouest et le nord-ouest Malinké, se définissant négativement par les limites des régions peuplées qui les entourent.

- les ensembles médians (englobant Man, Daloa, et Bouaké, exception faite de l'est) sont nettement déportés vers le sud hors du domaine des savanes. La ligne de contact entre savane sub-soudanaise d'une part, forêt et savane guinéenne d'autre part coïncide avec les limites.

- La région définie autour d'Abidjan retrouve une taille beaucoup plus modeste.

3.4) Les alternatives et les choix

La confrontation des deux cartes montre que sur certaines parties du territoire se réalise une concordance satisfaisante entre un pôle régional, une zone d'influence urbaine indice de structuration, une concentration humaine importante et culturellement homogène.

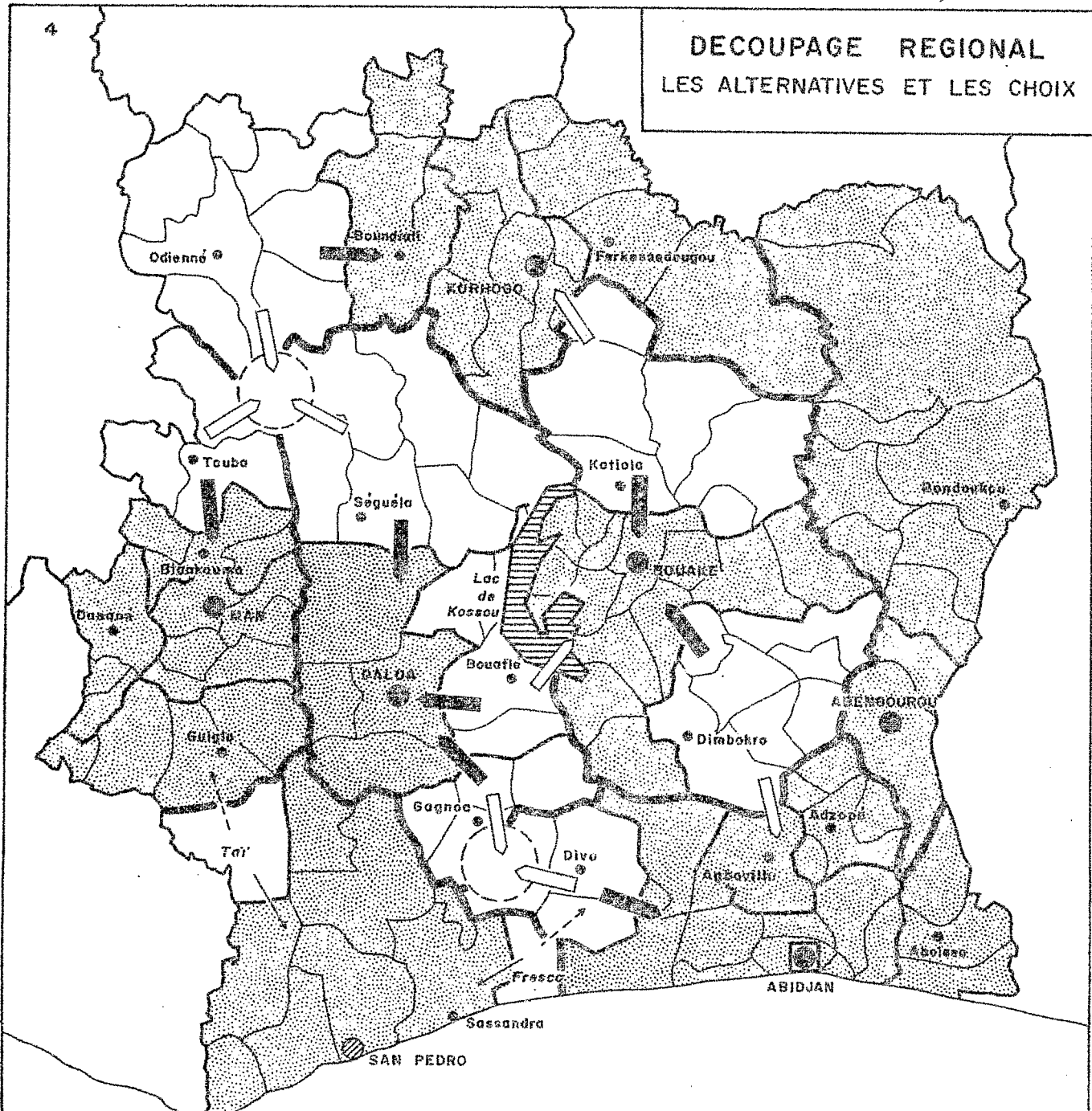
A l'inverse, certains départements correspondent aux zones d'interférences des deux cartes où les deux hypothèses deviennent contradictoires. Pour ces départements se pose une alternative de rattachement à telle ou telle région.

La carte N°4 indique (en teinte claire) les départements pour lesquels un choix s'avère nécessaire. Ce choix sera guidé en priorité par le souci de réaliser des régions structurées et polarisées mais, dans quelques cas d'impossibilité, des critères humains ou des recherches d'équilibres entre régions pourront prévaloir sur le principe de base.

3.4.1) L'hypothèse d'une région nord-ouest.

Cet ensemble fondé sur un critère ethnique (dominante Malinké) regrouperait les départements d'Odiénné de Touba et de Séguéla.

DECOUPAGE REGIONAL LES ALTERNATIVES ET LES CHOIX



■ Circonscription rattachée à un centre régional

□ Circonscription en alternative

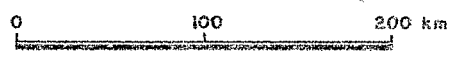
Dép. S.P. → Rattachement proposé

Dép. S.P. - - - Rattachement non retenu

Région — limite ● Centre

Département — limite ● Chef-lieu

Sous-Préfecture — limite



Contrairement à ce qui se passe ailleurs le domaine défini par l'ethnie ne correspond pas à un noyau dense de peuplement. La population généralement clairsemée (330.000 habitants, densité moyenne inférieure à 10) semble se regrouper de façon presque systématique sur la périphérie de la région. De petits noyaux de peuplement isolés, de densité moyenne (entre 10 et 25 hab. - Km²) jalonnent la limite sud (Tiénigbé, Mankono, Séguéla) ou se logent / dans les indentations de la frontière de Guinée à l'ouest (cantons montagneux de Touba et de Borotou). Au centre de la région, entre 8ème et 9ème parallèles, s'étend une zone presque vide où la densité tombe à des valeurs inférieures à 5 hab. Km².

Le même caractère excentrique se retrouve dans la localisation des villes. Quatre agglomérations de tailles modestes, Odienné, Touba, Séguéla, Mankono, sont déportées au voisinage des limites, les trois dernières à quelques dizaines de kilomètres seulement.

Le réseau routier desservant ces localités dessine un quadrillage très lâche formé de trois itinéraires méridiens que recoupent à plus de 200 km d'intervalle deux transversales est-ouest.

Le contexte se prête donc mal à une tentative de structuration. On peut s'attendre à des liaisons mal assurées entre les différentes parties de la région, à un choix difficile du centre régional éventuel entre deux villes modestes et excentrées, Odienné ou Séguéla; aucun principe de cohésion ne se dégage dans l'espace régional ainsi défini.

Inversément les forces d'attraction qui agissent sur lui de l'extérieur (aires d'influence de Man, Daloa, Bouaké et Korhogo) semblent condamner son existence en tant qu'unité autonome.

Il sera donc proposé:

- le rattachement du département d'Odienné à la région de Korhogo
- le rattachement du département de Touba à la région de Man
- Le rattachement du département de Séguéla à la région de Daloa.

Pour ce dernier département il a été noté une emprise nette et directe de la ville de Bouaké sur les sous-préfectures orientales (Tiénigbé et Mankono) et il aurait été concevable de rattacher ces unités à la région de Bouaké. Toutefois l'extension du lac de barrage de Kossou, remontant la vallée du Bandama jusqu'en amont de Marabadiassa, constituera dans l'avenir un obstacle physique majeur aux liaisons avec Bouaké. Les courants d'échanges orientés jusqu'à présent dans le sens est-ouest devraient normalement s'infléchir le long du lac artificiel selon une direction méridienne.

3.4.2) L'alternative du département de Katiola

Cette unité présente avec la région de Korhogo des affinités certaines: milieu physique de savane, parenté ethnique et culturelle avec les peuples Sénoufo, analogie des systèmes agricoles, etc... Tous ces facteurs relevant du critère d'homogénéité conduiraient à une orientation vers la région nord.

Cependant on observe également ici un regroupement net des noyaux de peuplement vers les limites sud et Katiola, la ville principale, se localise à une cinquantaine de kilomètres seulement de Bouaké. Les études citées plus haut ont montré par ailleurs que l'emprise économique de cette dernière ville était à peu près totale sur le département.

Le rattachement du département de Katiola à la région de Bouaké sera donc proposé⁽¹⁾.

3.4.3) Le département de Bouaflé et le barrage de Kossou

Cette unité administrative a connu des remaniements à l'époque coloniale. Scindée dans un premier temps en deux moitiés, l'une méridionale rattachée au cercle de Daloa, l'autre au nord dépendant du cercle de Bouaké; elle n'est devenue autonome qu'en 1955 sous le nom de cercle des Gouro (chef-lieu Bouaflé).

(1) - Tafiré, petite sous-préfecture située à l'extrême nord, autrefois comprise dans l'ancien département du Nord a été rattachée récemment au département de Katiola (critère ethnique: Tagouana). Il serait souhaitable d'annuler ce rattachement et de réincorporer Tafiré au département de Ferkéssé-dougou.

Depuis l'Indépendance elle fait partie du département du Centre et du ressort de Bouaké.

Sur le plan humain le département constitue une unité relativement homogène occupée par plusieurs noyaux denses de groupes Gouro qui s'individualisent nettement des peuples voisins: Bété à l'ouest et Baoulé à l'est.

La délimitation des zones d'influence urbaines n'apporte aucun élément probant; le département s'inscrit dans une zone d'interférence remarquable, sollicité au nord-est par Bouaké (S.P. Gouitafla et en partie Zuénoula) à l'ouest par Daloa, au sud par Gagnoa (S.P. Sinfra), et probablement directement par Abidjan par suite de l'intensité des échanges sur le grand axe Abidjan-Yamoussoukro - Bouaflé-Daloa.

L'édification du barrage de Kossou va entraîner dans les années à venir des modifications profondes: emprise du lac, déplacements de populations, aménagements agricoles, remaniement de l'infrastructure, etc... Il serait souhaitable que les actions d'aménagement puissent être conçues et réalisées par l'organisme responsable (A.V.B.) dans un cadre régional unique, et, pour cela, rattacher le département de Bouaflé à la région de Bouaké.

Cependant une rapide analyse montre que les oppositions entre les deux rives du fleuve et du futur lac de barrage sont multiples et évidentes:

- au nord-est, sur la rive gauche, des savanes boisées offrent des possibilités agricoles limitées et interdisent les principales cultures de rente; une population très dense, d'ethnie Baoulé, se répartit de façon relativement homogène en un semis de villages serrés.

- au sud-ouest, la rive droite est comprise dans un domaine forestier apte aux cultures marchandes; elle est occupée de façon lâche par des groupes Gouro isolés et séparés les uns des autres par des massifs forestiers intacts.

Les programmes d'aménagement devront forcément tenir compte de ces oppositions physiques et humaines et, en définitive être élaborés et réalisés séparément pour chacune des deux rives.

L'unité d'action peut être conservée dans une première phase de transition, tant que se posent des problèmes généraux communs aux deux parties du périmètre: le déplacement des populations inondées, l'aménagement d'un nouvel habitat, le rétablissement de l'infrastructure routière.

perturbée par la retenue, etc.... A plus long terme dans la phase de stabilisation, lorsqu'il s'agira soit de promouvoir en milieu rural un développement agricole moderne, soit d'organiser la vie de relation et les activités tertiaires, on retrouvera la coupure fondamentale entre deux zones très différentes, polarisées de part et d'autre par des centres distincts. La coupure risque par ailleurs d'être d'autant plus nette qu'elle sera matérialisée en amont du barrage par un plan d'eau long l'environ 120 Km et large en moyenne d'une dizaine.

En conclusion il est souhaitable que l'unité d'aménagement du périmètre de Kossou soit maintenue dans la phase actuelle des opérations urgentes; à long terme les deux parties de ce périmètre devront être intégrées dans les espaces régionaux dépendant de Bouaké et de Daloa.

Ceci entraîne donc le rattachement du département de Bouaflé à la région de Daloa.

3.4.4) La stabilisation des limites du sud-ouest

On a déjà vu plus haut que le périmètre du sud-ouest avait reçu plusieurs définitions successives; la dernière en date, celle de l'ARSO, comprend: le département de Sassandra auquel ont été rajoutées les sous-préfectures de Fresco à l'est (Dép. de Divo) de Taï et de Guiglo au nord (département de Guiglo). Cette adjonction paraît tout à fait justifiée en ce qui concerne les sous-préfectures de Fresco et de Taï, unités faiblement peuplées disposant de vastes espaces vides propices à des opérations de peuplement et de mise en valeur agricole.

Il en va autrement de la sous-préfecture de Guiglo déjà densément occupée (20.000 habitants) par des groupes Guéré fortement attachés à leur patrimoine foncier.

L'objection la plus grave, au titre de l'aménagement général du territoire, provient de ce que le rattachement de Guiglo au sud-ouest perturbe de façon fondamentale la structuration de la région voisine de Man. L'actuel département de Guiglo, partie intégrante de la région de Man, peut sans difficulté être amputé de sa pointe méridionale (S.P. de Taï) mais non de sa partie centrale, comprenant de surcroît le chef-lieu.

Pour la région du sud-ouest sera donc retenu le département de Sassandra, complété à l'est par la sous-préfecture de Fresco, au nord par la sous-préfecture de Taï.

3.4.5) Les problèmes liés à la région d'Abidjan

Il a déjà été souligné à propos des zones d'influence urbaines le risque d'aboutir à une région d'Abidjan démesurée en superficie, en population et surtout en potentiel économique. La différence entre l'hypothèse la plus restreinte (critère d'homogénéité humaine) et l'hypothèse la plus large (influence urbaine) porte en fait sur deux départements: Dimbokro et Divo.

*

* *

Le premier de ces départements constitue une unité importante (320.000 habitants en 1970). Il englobe, à côté d'une marge étroite de savane longeant la bordure du V Baoulé, des sous-préfectures parmi les plus riches de Côte d'Ivoire où l'économie de plantation a atteint un niveau élevé de développement. Cet ensemble s'organise presque de façon autonome autour d'un réseau routier circulaire, la "boucle du cacao", jalonné de villes moyennes dont la plus importante, Dimbokro, a longtemps servi d'exutoire unique sur le tracé du chemin de fer. Actuellement le réseau dispose depuis une dizaine d'années d'une voie d'évacuation directe vers le sud (par Akoupé, Adzopé), ce qui explique l'influence croissante d'Abidjan; mais les anciennes liaisons vers l'ouest et vers Bouaké subsistent, empruntant le chemin de fer ou trois autres itinéraires routiers.

Sur le plan de la structuration, le département étant lui-même partiellement autonome, il paraît préférable de le soustraire à la région d'Abidjan et de favoriser son intégration à la région de Bouaké. Cette dernière à l'avantage d'être beaucoup plus proche (moins de 100 Km) et de posséder sur de très longues distances des limites communes au nord et à l'ouest. Ce rattachement à Bouaké est par ailleurs conforme au critère d'homogénéité humaine (ethnie dominante Baoulé), et aux orientations antérieures créées dans le cadre de l'ancien département du Centre.

*

* *

Le rattachement du département de Divo à la région d'Abidjan pose le problème d'un éventuel ensemble régional regroupant Gagnoa et Divo.

Cette hypothèse aurait comme avantage, d'une part de soustraire à la région d'Abidjan l'unité de Divo déjà quelque peu excentrée, d'autre part de valoriser l'importance de la ville de Gagnoa par une fonction de centre régional.

L'objection principale se situe au niveau des équilibres généraux: la région envisagée serait d'une taille beaucoup trop modeste par rapports aux ensembles définis par ailleurs (345.000 habitants en 1970). En fait, si la décision d'aménager le sud-ouest n'avait pas été prise, on aurait pu concevoir une grande région regroupant les départements de Gagnoa, Divo et Sassandra, occupant toute la façade littorale ouest mais orientée vers l'intérieur à l'inverse de la région d'Abidjan.

En définitive seront proposés:

- le rattachement du département de Gagnoa à la région de Daloa
- le rattachement du département de Divo à la région d'Abidjan.

*

* *

La place d'Abidjan dans sa région pose un dernier problème: la ville et son environnement immédiat doivent-ils faire partie intégrante de la région?

Sur le plan de l'analyse pure la réponse mériterait à elle seule une longue recherche pour essayer de démêler le jeu complexe des flux réciproques entre la ville, son espace national, son espace régional éloigné ou rapproché.

Dans l'optique d'une régionalisation il paraît suffisant de constater l'ampleur des problèmes d'aménagement provoqués par la croissance rapide d'une ville d'un demi million d'habitants destinée à doubler probablement dans la décennie suivante, la spécificité de ces problèmes par rapport à ceux de la région environnante. Ceci implique pour la capitale, considérée à elle seule comme une ville-région, une planification totalement différente par ses méthodes, ses moyens et ses objectifs.

Les organismes de planification en fonction à l'heure actuelle révèlent une dissociation déjà effective: d'une part une Commission Régionale de Développement poursuit des travaux pour l'ancien département du Sud excepté Abidjan, d'autre part une Commission Interministérielle pour le Développement de la Région d'Abidjan (C.I.D.R.A.) traite des problèmes se rapportant au domaine particulier de la capitale.

Toutefois les limites de ce domaine restent jusqu'à présent mal précisées.

Compte tenu des extensions récentes et spectaculaires de la ville le long de ses voies d'accès, du rythme de croissance très rapide prévisible.

pour les années à venir, il paraît judicieux de prévoir un cadre plus large que ceux précédemment retenus (voir plus haut: périmètres de l'AURA et de la Z.A.D.). Il sera donc proposé, comme cadre territorial de planification, une "zone urbaine d'Abidjan" comprenant les unités administratives suivantes: la Commune d'Abidjan, les sous-préfectures de Bingerville, d'Anyama et de Grand Bassam.

*

* *

Au terme des alternatives et des choix on aboutit au projet de découpage régional suivant (voir carte N°5):

Régions:	Départements
KORHOGO	: Korhogo, Boundiali, Ferkéssédougou, Odienné.
MAN	: Man, Biankouma, Touba, Danané, Guiglo (moins S.P. Taï)
DALOA	: Daloa, Gagnoa, Bouaflé, Séguéla.
BOUAKE	: Bouaké, Dimbokro, Katiola.
ABENGOUROU	: Abengourou, Bondoukou.
SAN PEDRO	: Sassandra (plus S.P. Fresco et Taï)
ABIDJAN	: Abidjan (moins zone urbaine), Aboisso, Adzopé, Agboville, Divo, (moins S.P. Fresco)
ZONE URBAINE d'ABIDJAN	: Commune, S.P. Bingerville, Anyama, Bassam.

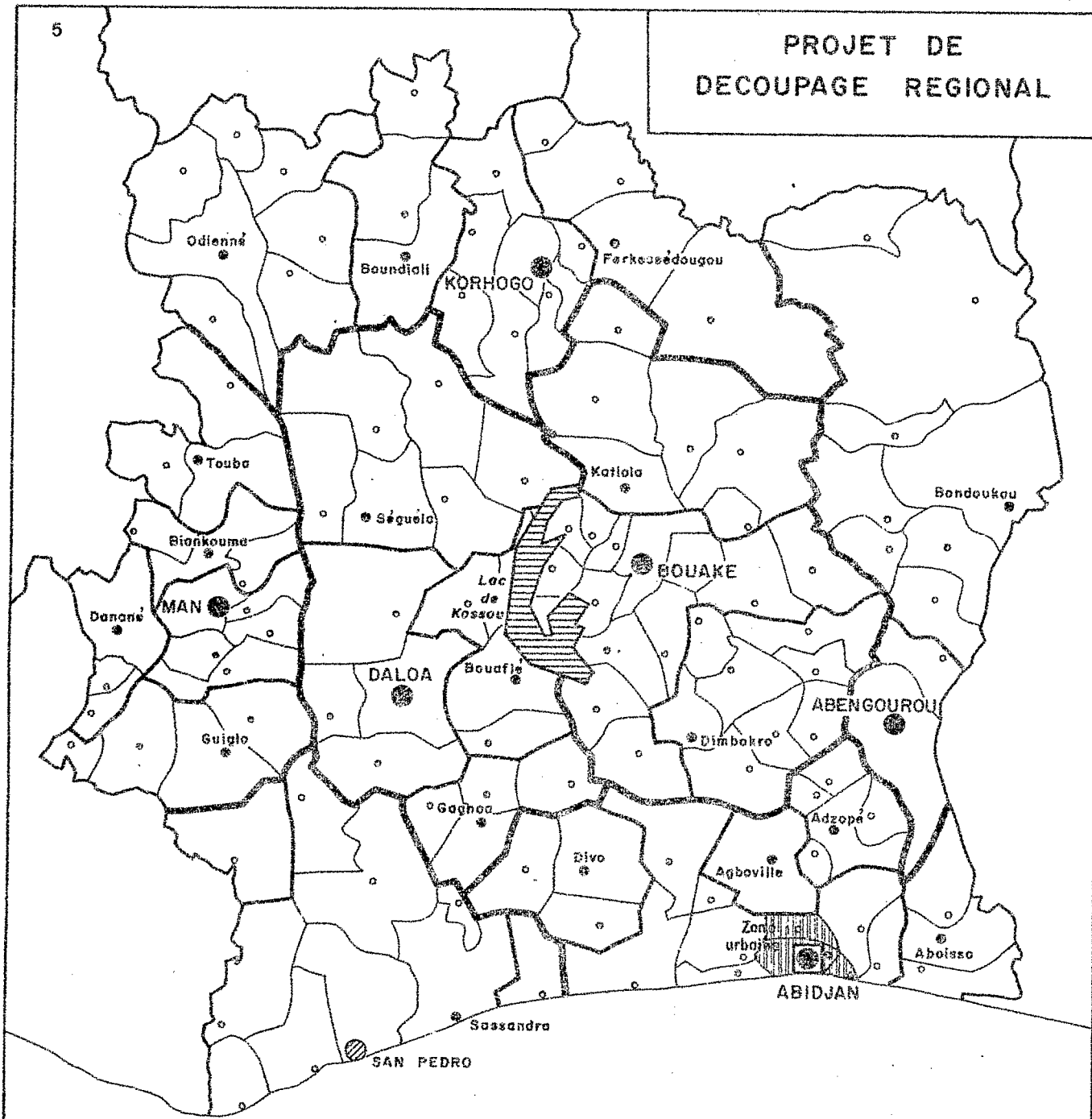
3.5) Les équilibres régionaux:

La notion d'équilibre a été plusieurs fois utilisée pour justifier en partie la solution d'une alternative et il paraît nécessaire d'évaluer dans quelle mesure elle se retrouve dans le schéma régional proposé.

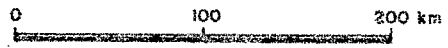
L'inventaire de la population constitue un indicateur essentiel, qui permet d'apprécier à la fois l'équilibre interne entre population rurale et urbaine et l'équilibre relatif entre le potentiel humain des différentes régions.

En 1970 les estimations de population par région donnent les résultats

PROJET DE DECOUPAGE REGIONAL



Région ——— limite ● Centre
 Département ——— limite ● Chef-lieu
 Sous-Prefecture ——— limite ○ Chef-lieu



suivants:

REGIONS	Population 1970 (en millions d'Hab.)			%	Nbr de villes	Taux d'urb.
	rurale	urbaine	Totale			
KORHOGO	468	91	559	11,7	9	16,2
MAN	525	87	612	12,8	7	14,2
DALOA	562	136	698	14,7	11	19,4
BOUAKE	830	245	1.075	22,6	13	22,7
ABENGOUROU	268	50	318	6,7	5	15,7
SAN PEDRO	96	35	131	2,8	4	26,7
ABIDJAN	509	188	697	14,6	15	27,0
ZONE URB. ABIDJAN	68	606	674	14,1	4	89,9
TOTAL	3.326	1.438	4.764	100,0	68	30,2

Les régions regroupent en général plus d'un demi-million d'habitants. Bouaké dépasse légèrement le million et il en est de même d'Abidjan si l'on rajoute la zone urbaine.

Deux régions se situent nettement au dessous des tailles moyennes: San Pedro, cas particulier de région-plan, mais également Abengourou dépassant à peine 300000 habitants. Cette dernière représente en fait un isolat géographique resseré entre la vallée de la Comoé vide d'hommes et une frontière d'Etat celle du Ghana, imposée à l'époque coloniale sans tenir compte de la répartition des masses de population (dans le secteur de Bondoukou notamment.)

Les régions étant classées dans le tableau selon leur situation géographique d'ouest en est et du nord au sud, on peut observer une progression des taux d'urbanisation de la savane vers la forêt, de la périphérie vers Abidjan. Exception faite de la zone urbaine d'Abidjan, ces taux s'échelonnent entre 15 et 30% ce que l'on peut considérer comme l'indice d'une structure interne relativement équilibrée.

*

* *

Le tableau suivant indique la part relative des régions selon une projection de population effectuée pour 1980:

REGIONS	Population en 1980 (en milliers d'Hab.)			%	Taux d'urb.
	rurale	urbaine	Totale		
KORHOGO	393	155	548	8,4	28,2
MAN	531	201	732	11,2	27,4
DALOA	601	244	845	13,0	28,8
BOUAKE	796	418	1.214	18,6	34,4
ABENGOUROU	297	73	370	5,7	19,7
SAN PEDRO	208	164	372	5,7	44,0
ABIDJAN	810	329	1.139	17,5	28,8
ZONE URB. ABIDJAN	110	1.190	1.300	19,9	91,5
TOTAL	3.746	2.774	6.520	100,0	42,5

La comparaison des deux tableaux permet d'apprécier les évolutions.

- au nord, la région de Korhogo, foyer d'émigration, reste à un chiffre de population à peu près stationnaire, sa part dans le total général s'abaisse en dessous de 10%.

Les régions médianes: Man, Daloa, Bouaké, Abengourou, progressent en effectif à des rythmes proches de la moyenne mais légèrement inférieurs, leurs pourcentages dans la population totale s'abaissent de quelques points.

- Les régions littorales du sud devraient connaître des progressions nettement supérieures à la moyenne: San Pedro à cause des investissements et des actions réalisées, Abidjan par suite de la concentration spontanée des activités de tous ordres dans la ville même et dans son environnement régional.

Les taux d'urbanisation (excepté trois unités: zone urbaine d'Abidjan, San-Pédro et Abengourou) paraissent se stabiliser partout ailleurs à des valeurs proches de 30%.

Ces constatations révèlent une certaine accentuation à long terme des déséquilibres. Une des tâches essentielles de la régionalisation sera d'enrayer cette tendance.

CONCLUSION

Il convient de revenir brièvement sur les caractères dominants du schéma régional et de préciser certaines lignes directrices qu'ils impliquent pour les travaux ultérieurs de planification.

On a tenté, dans une première approche, de dégager dans le contexte actuel de la Côte d'Ivoire les éléments principaux d'une structure: un centre régional, des villes-relais hiérarchisées, des unités administratives emboîtées à différents niveaux, etc...

Dans une deuxième phase, par les différents choix adoptés lors des alternatives, on a essayé d'aboutir à ce que les périmètres tracés sur la carte contiennent effectivement ces éléments et que leur localisation dans l'espace soit ordonnée et cohérente: un centre régional bien relié aux villes secondaires et aux différentes parties de la région par un réseau convergent de voies de communication.

La conception théorique d'une région polarisée et structurée a donc guidé la recherche. Cette forme d'organisation régionale n'existe encore, semble-t-il, qu'à l'état d'ébauche en Côte d'Ivoire, mais la réalisation du modèle peut constituer un des thèmes principaux de l'effort de développement régional.

*

* *

On a longuement évoqué dans les pages ci-dessus les problèmes liés au critère d'homogénéité. En définitive on obtient-la zone urbaine d'Abidjan étant mise à part - trois régions relativement homogènes et quatre régions hétérogènes.

Les problèmes de développement posés par les trois ensembles homogènes sont particuliers à chacun d'entre eux et contrastés:

L'aménagement de la région de San Pedro, entrepris dès 1969 par l'ARSO, dépend en priorité d'investissements publics massifs; la mise en valeur des potentialités naturelles sera proportionnelle aux efforts consentis.

La région de Korhogo, en zone de savane soudanienne, aux ressources relativement limitées, se situe au bas de l'échelle des disparités. Son développement ne peut être réalisé avec des ressources propres et il implique des

investissements au moins aussi importants que dans le Sud-Ouest.

A l'inverse, la région d'Abidjan peut-être considérée comme la région motrice de l'économie ivoirienne; elle pose, paradoxalement, des problèmes qui relèvent d'une intervention de l'Etat tant au niveau du financement que de l'organisation. Le seuil atteint implique un dépassement, une recherche de thèmes de développement nouveaux, orientés par exemple vers une agriculture d'exportation à haute technicité, vers des productions agricoles destinées à l'approvisionnement d'un marché urbain moderne, vers une industrialisation, première étape de déconcentration de la zone urbaine.

Les trois régions homogènes, malgré leurs contrastes, paraissent donc relever pour leur développement de décisions et de choix pris au niveau le plus élevé en fonction d'impératifs de croissance, d'équilibre ou de disponibilités financières généraux à l'ensemble du pays. L'action des instances régionales risque d'être assujétie plus qu'ailleurs aux moyens disponibles au niveau national.

Les quatre régions hétérogènes, Man, Daloa, Bouaké, Abengourou, se situent en position médiane dans le territoire et touchent aux deux grands domaines végétatifs de la savane et de la forêt. Pour ces ensembles le problème des disparités devient interne, il se situe au niveau sous-régional: en règle générale les départements de savane étant plus défavorisés que ceux de forêt.

Dans ce cadre il devient possible d'orienter la planification régionale vers deux objectifs principaux:

- d'une part, sur le plan économique, essayer de susciter ou d'organiser des courants d'échanges complémentaires entre les parties différentes de la région

- d'autre part, agir sur la répartition des investissements, des équipements, des programmes de développement, afin de privilégier les circonscriptions les plus démunies et d'aboutir à long terme à un équilibre.

Dans le cas où la région disposerait d'une certaine autonomie financière, une partie des ressources obtenues dans les départements les plus riches pourraient être réaffectés aux circonscriptions les plus défavorisées. Les "Fonds régionaux de développement" pourraient constituer une première expérience en ce domaine.

Ainsi le caractère d'hétérogénéité paraît être une condition favorable pour que les instances régionales deviennent conscientes des problèmes de disparités et contribuent elles mêmes à les résoudre dans le cadre de leur région propre.

*

* *

On peut enfin remarquer que le projet de découpage régional présenté dans cette étude n'est pas très éloigné du cadre antérieur des anciens départements: les chefs-lieux de ces derniers ont été retenus comme centre régionaux, certaines unités comme le département de l'Est ont été conservées intactes, les quelques modifications de périmètres proposées dans le nord, le centre-ouest, et le centre ne constituent pas des bouleversements importants.

En fait, on a essayé de rester proche du concrêt et de l'actuel afin de ne pas remettre en cause de façon fondamentale une organisation du territoire déjà en place, afin d'utiliser au mieux les infrastructures et les potentialités existantes. Cette ligne directrice a été motivée par le souci de présenter un cadre opérationnel à court terme, directement utilisable pour les travaux préparatoires du prochain Plan quinquennal 1976-1980.
